



# Compte-rendu

## Assemblée Générale 2012

### Date et lieu :

Le vendredi 16 novembre 2012 à Marseille à l'auberge de Jeunesse de Bonneveine

### Rapporteur :

Valérie FREMONT

### Étaient présents 22 personnes :

**Ardèche** : Alain CHAMPETIER, Ugo MAGNANI, Eric PERROIS

**Haute-Savoie** : Fabrice RUIZ.

**Bouches du Rhône, Var, Alpes Maritimes (activités mer)** : Guillaume ARGOUACH, Benoît ARRIBAT, Karl BERSON, Stéphane LIGET, Jérémie METZGER.

**Alpes de Haute Provence, Hautes-Alpes et Var (Verdon, Var, Durance, Ubaye, Gyr)** : Jean-François BLERVAQUE, Maixent DE LANGAVANT, Thomas PASCAL, Philippe RYDIN, Bruno JOUZEL, Bartjan KONIJNENBERG, Gérard CHAMPOIRAL, Jean-Luc HERRY, Guillaume REQUENA, Nicolas GENETE.

**Gard, Lozère, Hérault (Tarn, Gardon, Cèze, Hérault, Orb, Lot, Allier)** : Didier MASSOT, Jean-Marie LESQUER.

**Autres régions (autour de Lyon)** : Benjamin RAT.

### Dont quelques-uns sont allés en mer le samedi :



### Invités :

Jean-François BELLET (Assureur MMA), Christelle MASCLEF (CPIE de la Ciotat)

## AG ordinaire

Le président ouvre l'AG ordinaire et fait le compte des voix, 22 présents, 3 pouvoirs représentés donnent 25 votants. Le quorum n'étant pas atteint, conformément à l'article 13 des statuts, le président prononce la clôture de l'AG ordinaire et ouvre l'AG extraordinaire.

## Compte-rendu AG extraordinaire

Le président ouvre l'assemblée générale extraordinaire qui peut délibérer valablement.

## Approbation du compte-rendu de l'AG 2011

Le compte-rendu AG 2011 est approuvé à l'unanimité.



## Rapport moral du Président

Depuis 20 ans, c'est notre 1<sup>ère</sup> AG en bord de mer ! Nous avons à cœur de nous rapprocher des pratiques et des soucis liés à la mer et nous sommes contents d'être parmi les marins.

En terme d'organisation, il n'est pas toujours évident de trouver un site, surtout sans que les gens soient inscrits.

### Actions principales en 2012 :

- Action phare : le Verdon, les procédures sont loin d'être réglées, encore 7 ou 8 procédures au Tribunal Administratif. Représente une grande partie de nos ressources (1/2 en 2012 mais encore plus de 10000€). Nous attendons toujours la réponse sur le fond du 1<sup>er</sup> référé déposé en juillet 2010. Etonnant car c'est un jugement qui devrait aller vite. JED pense que le TA ne sait pas répondre. Entre temps, Ferrato dépose toujours ses requêtes en référé. Sans le soutien d'un cabinet juridique, nous ne saurions pas faire face à ses attaques (voir historique dans CR AG 2010, 2011 et dans la news de l'automne 2012).
- Plate-forme de renseignements : les statuts d'exercice, les problèmes liés à l'installation des nouveaux adhérents, les démarches administratives, les prérogatives des diplômés. Il est toujours difficile de constater qu'après avoir aidé des personnes dans leurs périodes d'installation, ces mêmes personnes nous quittent pour aller vers le moins cher limitant ainsi l'aide dont ils ont bénéficié, la défense et la promotion du métier. Des adhérents partent dans d'autres syndicats nouvellement créés.
- Un nouveau service du syndicat l'assurance canyon : cette proposition n'est pas satisfaisante et nous voulons renégocier avec la MMA. Le canyon fait partie de nos activités dans nos diplômes professionnels
- Les problèmes liés à nos environnements de pratique. Par exemple, sur la Durance, le projet de carrière nous coûte de l'énergie, du temps, de la réflexion. En peu de temps, beaucoup de gens du milieu du CK ont réagi. Attention au déclenchement de grosses machines qu'il faut suivre et au final, aux réunions publiques, nous ne sommes plus que 2 ou 3 ... !

### Les projets 2013 :

- Relancer la communication : des news, notre site, des synthèses sur les dossiers que nous suivons. Les échanges avec le ministère sur nos diplômes. Nous avons besoin de soutien politique localement sur les endroits qui posent problèmes et nous avons du mal à synthétiser nos démarches.
- Le kayak de mer : des difficultés d'embarquement nous amènent à vouloir répondre à ces problématiques. Il faut que la commission mer puisse démarrer.
- L'élargissement du socle des adhérents du syndicat : quelles sont les pistes de développement ? Nous pensons à toutes les activités qui sont rattachées à nos diplômes comme le CS Escalade sans oublier l'assurance des multi diplômés

### Approuvé à l'unanimité

## Bilan et compte de résultat 2011

RESULTAT 2011			
DEPENSES		RECETTES	
Fournitures adm	900,10	Cotisation SNGP CKDA	32 970,00
Sous-traitance jury	800,00	Participation dossier Verdon	11 250,00
Sous-traitance réunions	1 600,00	Vente produit (tee shirt..)	50,00
Sous-traitance adm	9 030,00	Participation assurance	7 117,00
Honoraires	30 838,44	OD Profits	690,01
Téléphone	402,25	Produits Bancaires	521,54
Frais postaux	511,65		
Cotisation UNSA	2 500,00		
Voyages Déplacement	1 016,41		
Missions Réceptions	1 274,02		
Dot aux amort	346,44		
Résultat	3 379,24		
TOTAL	52 598,55		52 598,55

La sous-traitance administrative fonctionne bien, Les gens trouvent réponse à leurs questions. En terme de budget annuel, le syndicat dispose d'environ 30 000 € pour ses actions.

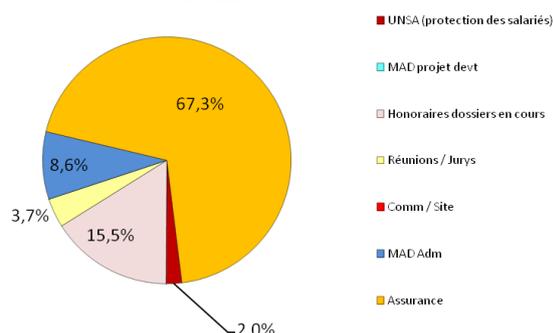
**Voté à l'unanimité.**

BILAN 2011			
ACTIF		PASSIF	
Stock	407,20	Capitaux	45 880,49
Créances	5 000,00	Résultat 2011	3 379,24
CCP	434,85	Dettes	5 342,83
BRED	48 760,51		
TOTAL	54 602,56	TOTAL	54 602,56

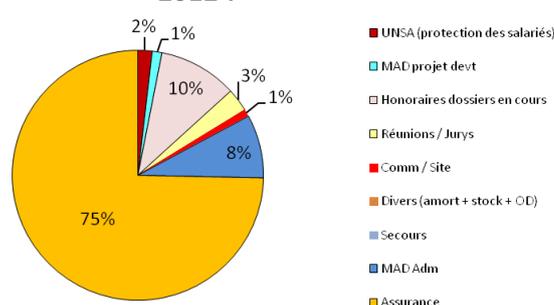
## Prévisionnel 2012

DEPENSES	2011	2012	RECETTES	2011	2012
Fournitures adm	900,10	900,00	Cotisation SNGP CKDA	32 970,00	37 485,00
Assurance adhérent	84 980,00	102 205,00	Cotisation MMA	84 980,00	102 205,00
Sous Traitance jury	800,00				
Forfait réunions bureau	1 600,00	1 600,00	Participation assurance	7 117,00	0,00
Sous Traitance adm	9 030,00	9 300,00	OD Profits	690,01	226,82
Dossiers DE canyon / rando qua / BP	1 850,00	1 850,00	Produits Bancaires	521,54	0,00
Sous Traitance Projet de Devt		1 720,00	Vente Tee shirt / Polaires	50,00	0,00
Publicité		1 261,90			
Honoraires dossier EPI (Equipemt	1 480,05				
Honoraires dossier Verdon	27 508,39	13 037,12	Participation Verdon	11 250,00	1 000,00
Téléphone	402,25	400,00			
Frais postaux	511,65	600,00			
Frais bancaires		14,71			
Cotisation UNSA	2 500,00	2 500,00			
Voyages et déplacement	1 016,41	1 000,00			
Missions Reception	1 274,02	1 500,00			
Dot aux amort	346,44				
Résultat (bénéfice)	3 379,24	3 028,09	Résultat (déficit)		
<b>TOTAUX</b>	<b>137 578,55</b>	<b>140 916,82</b>	<b>TOTAUX</b>	<b>137 578,55</b>	<b>140 916,82</b>

### A quoi a servi l'argent des adhérents en 2011 ?

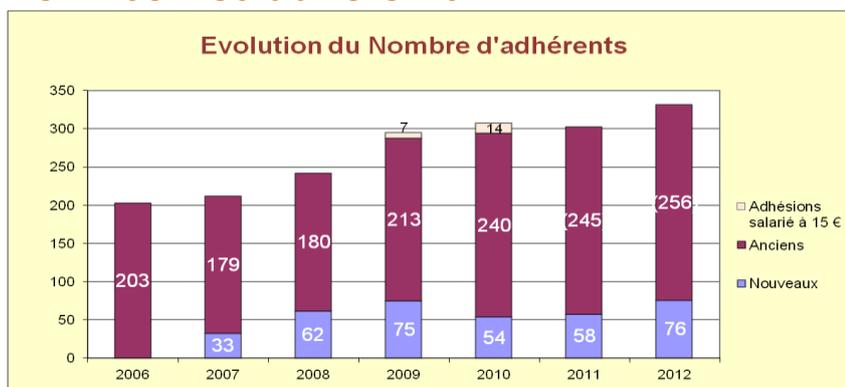


### A quoi a servi l'argent des adhérents en 2012 ?



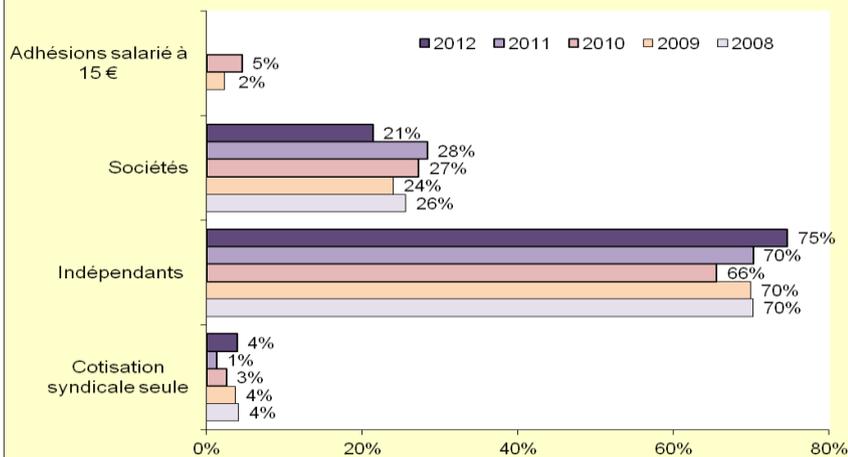
Notre budget est consacré pour l'essentiel à l'assurance mais laisse une belle part aussi aux dossiers de fond depuis 2010. Pour 2013, nous souhaitons relancer la partie développement du syndicat qui, de fait, avait été mise en veille par l'urgence de dossiers comme le Verdon.

## Point sur les adhérents



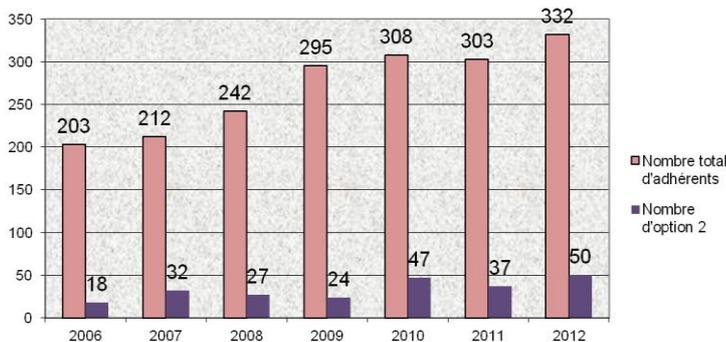
Après la stabilisation de 2010 et 2011, une augmentation sensible cette année (entre 9 et 10%).

## Répartition des Adhésions depuis 2008



Les proportions restent les mêmes.

## Evolution du nombre d'option 2



L'option 2 est passée à 100€ depuis 2 ans et nous avons plus communiqué sur cette option ; les adhérents ne semblent plus convaincus de son utilité.

## Les orientations 2013

- Les réunions d'information sur des sites de pratiques professionnelles
- La communication (news, site internet)
- Le chantier des CS pour le BP
- Les difficultés sur le littoral
- L'application du code déontologique au niveau local

## La modification des statuts

Problèmes sur les diplômes qui permettent de travailler en CK :

Nous avons eu une demande de BPJEPS APT à laquelle nous avons répondu par la négative car pour nous, ces diplômés n'ont pas de prérogatives d'encadrement en kayak. Idem pour les BESAAPT.

Par contre, nous voulons pouvoir ouvrir notre offre et nos services aux diplômés en canyon donc il faut rajouter dans les statuts la possibilité d'accueillir des membres titulaires de DE, DES CKDA, DE canyon.

Il faut aussi changer l'adresse du siège social et le mettre au 20 rue Pelet de la Lozère pour faciliter les démarches administratives à Valérie.

**Approuvé à l'unanimité**



## L'évolution des diplômes et leurs prérogatives

Dans les régions où il y a de la classe IV, il n'y a plus assez de diplômés qui ont ces prérogatives d'encadrement. La réponse du ministère est d'aller chercher le DE ?! Cela ne nous convient pas car le DE est un diplôme plutôt « entraîneur » et de plus, le nombre de personnes formées ne répond pas au turn-over des besoins de l'été. On défend l'idée de rendre accessible aux BP un CS eau vive. Cela semble cohérent du point de vue de tous mais le ministère n'est pas OK et se défend d'un point de vue juridique en faisant valoir qu'il ne peut y avoir de niveau 4 en milieu spécifique (bien que cela existe déjà pour les BP surf). La solution serait de trouver d'autres soutiens politiques pour appuyer notre démarche auprès du ministère des sports. En l'espace de 18 mois, depuis la fin des qualifs, il y a un réel manque de professionnels ayant ces prérogatives d'encadrement, et d'ici 1 an, cela va continuer à poser des problèmes ailleurs que sur l'Ubaye et l'Isère.

- Les BE ont les mêmes prérogatives que les BP (Canyon niveau rando aqua reconnu pour les anciens diplômés, mer vent de force 4 beaufort sur le site).
- Avant le 8 juillet 2013, il faut demander l'équivalence DE. Cependant, depuis l'automne 2011, il faut maintenant justifier de 3 ans d'expérience en perfectionnement sportif. Les salariés qui obtiendraient un DE niveau III, pourraient monter dans la grille des salaires.
- Le CQP a été refusé en commission paritaire. C'est un projet de diplôme de la FFCK. Ce CQP est 1 manière de répondre à l'encadrement CK en loisirs. Le volet disciplines associées a disparu dans la nouvelle mouture mais il reste la prérogative d'encadrement du CK jusqu'en classe 2 en autonomie. C'est ce dernier point qui pose problème car ces nouveaux diplômés viendront percuter le marché de l'emploi actuel en prenant la place des BE et BP car la grande majorité des rivières n'excèdent pas la classe 2. Ce projet aurait pu être un projet sympa pour rentrer dans notre filière mais avec à condition d'intégrer l'ensemble des activités et que ces moniteurs soient là en soutien dans les périodes de pic d'activité, sans autonomie. La fédération doit représenter ce CQP à l'automne, à suivre...

Est-on soutenu dans nos démarches concernant ces diplômes et la filière ? OUI

**Approuvé à l'unanimité**

## Les problématiques sur la mer

Certains encadrants locaux en kayak de mer ont créé une association qui depuis 2 ans cherche à résoudre des problématiques qui leur sont communes :

- Problèmes de mises à l'eau :

Aucun aménagement spécifique sur le littoral méditerranéen n'est prévu pour l'accès des kayaks de mer à la mer.

L'accès depuis les plages est souvent compromis par les zones de baignades surveillées ou par la fréquentation importante des baigneurs, et les mises à l'eau (des ports ou pas) se trouvent illégalement privatisées par des associations qui en ont la délégation de gestion (plaisanciers etc ...) => conflits d'usages.

Le nombre de kayakistes augmente mais le nombre de lieux d'embarquement diminue...

- Se regrouper en 1 seul interlocuteur invité aux réunions :

Création de la PPC en 2011 (Pagayeurs professionnels des calanques).

Les réunions se sont faites entre kayakistes professionnels de la mer pour l'essentiel et avec MPM pour Callelongue. Les pagayeurs professionnels des calanques ont été reçus une fois en mairie de Cassis.

- Relations avec Le CROSS MED (Centre Régional Opérationnel de Surveillance et de Sauvetage en Méditerranée)

Le problème des accès : les propriétaires privés ne savent plus quoi faire. Le Var, c'est facile parce que c'est des plages. Ici, dans les calanques, les endroits se restreignent et on est de plus en plus nombreux. Les mairies fonctionnent toutes différemment. La Ciotat loue des concessions. Qui interpeler, comment faire avancer les projets ? Callelongue a été fermée sans concertation avec les usagers. Beaucoup de location sauvage. Enfin des contrôles ont eu lieu cet été.

**Didier** : Les Bouches du Rhône ont-elles une CDESI (Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires => organe chargé d'inventorier les lieux et pratiques dans les départements) ? Si oui, il faut se rendre à leurs réunions, leur AG ainsi que à celles des instances du tourisme comme les ADT (Association Départementale du Tourisme, anciennement CDT Comité Départemental du Tourisme).

**Jérémy** : On est dans une impasse. Rien de bon ne se dessine pour 2013 à Cassis et La Ciotat... On a cru comprendre qu'il faudrait commencer des actions juridiques. Pagayeurs Marins ont commencé une action et nous auraient acceptés si on paye l'adhésion à leur association.

**Maixent** : quand il y a des arrêtés préfectoraux, on a 2 mois pour entamer une main courante, et ce, de manière gratuite.

**Thomas** : il faut surtout rester présents, surtout dans la mesure où vous avez repéré que c'est légal. Après, s'il faut entamer juridiquement quelque chose, le syndicat suivra dans la mesure de ses moyens.

**Benoît** : la mairie de Cassis subit des pressions de la part des plaisanciers de Port-miou. A La Ciotat, on peut embarquer gratuitement sur 100m, et juste à côté c'est payant.

**Jeff** : Il faut faire une veille administrative. Etre présent à l'ADT.



## Témoignage de Christelle MASCLEF (CPIE SMT de la Ciotat)

**Christelle** se présente ainsi que le projet du CPIE SMT :

Pas issue du CK mais du monde de la plongée et du milieu sous-marin. Œuvre dans le champ sport et éducation à l'environnement. Utilisation des outils créés par le CPIE.

Sensibiliser les publics à 1 meilleure connaissance du milieu marin ? Le sport est une porte d'entrée à cette sensibilisation.

Projet 2012 initié avec des acteurs des sports nautiques CTN kayak, plongée, voile, aviron, motonautisme. Forte proportions de pratiquants libres.

Constats : des sports nature en plein développement. Méconnaissance des mesures de gestion. Toucher les pratiquants libres.

3 axes :

- Proposer des dispositifs de formation auprès des CREPS, des CROS ;
- Contact avec magasins de sports (Décathlon, Cabesto) pour proposer des vidéos de sports nautiques à présenter aux clients ;
- Observatoire interactif qui présente cartographie PACA des lieux de pratiques et permettrait au pratiquant de faire remonter infos, leur vécu leurs pratiques.

2012-2013 : Conception d'outils

2014 : Déployer les dispositifs avec collaboration, expertises des parties prenantes (encadrants des diverses disciplines)

Viabilité projet : Région PACA, agence de l'eau, FSE.

**Stéphane** : je pense qu'il était temps car les kayakistes sont dans la sensibilisation depuis longtemps.

**Jérémie** : Quels sont vos rapports avec le parc national des calanques ?

**Christelle** : pour l'instant aucun. Mais ils voudraient le rencontrer pour partager leur données (règlementation, veille, plan de gestion) et leur donner une dimension régionale. C'est avec vous que l'on veut construire nos bases de données.

**Jérémie** : ok alors on devrait vous rencontrer en dehors de l'AG en tant qu'Association des payeurs professionnels des calanques (regroupement des kayakistes de mer).

**Jean-Luc** : vous devriez aussi vous regrouper avec les loueurs !

**Christelle** : connaissez-vous ces acteurs de la location ?

**Le groupe CK mer** : non, pas tous.

**Jean-Marie** : Décathlon ce n'est vraiment pas suffisant.

**Christelle** : les pratiquants libres se connectent, les estivants vont aussi se connecter. L'enjeu est de faire en sorte que l'observatoire interactif soit repéré pour que les pratiquants libres cherchent l'info. Le territoire est large et ici on va d'un parc à un autre et il est donc difficile que l'info suive.

Les questionnaires mettent en place les infos sur leur territoire mais il faut faciliter la mise en place des outils

**Didier** : ce genre d'outil existe déjà. Les papiers collés sur les bateaux vont être retrouvés dans la mer. Comment vous pensez que cela va améliorer la chose ? On est abreuvé d'infos, il y a beaucoup de comm. et les gestes ne sont pas intégrés. Les acteurs sollicités ne sont pas des acteurs de l'environnement, notamment DECATHLON, les CREPS et c'est à eux, à qui cela ne coûte rien de vous suivre, de bénéficier de vos financements.

**Jeff** : C'est du greenwashing !!

**Christelle** : ce projet n'est pas le notre, mais on veut le construire avec vous, avoir vos éclairages pour concevoir des dispositifs actions de protection de l'environnement. Quels sont les autres endroits auxquels vous pensez ?

**Guillaume** : les cales de mises à l'eau

**Thomas** : Il est primordial d'avoir au sein de votre projet une reconnaissance des APN et celle des gens qui exercent sur le terrain est une réelle expertise pour l'établissement d'outils, rien ne peut pas se faire sans eux. Réel métier qui se développe avec Education à l'Environnement (EE). Mesurer les économies, ce qu'elles sont et des conséquences chez les uns et les autres.

Référencement des mises à l'eau, y avoir un balisage, un panneau, un référencement des activités par lieu de pratique.

**Christelle** : QR Code : code barre à 2 dimensions qui permet de stocker des informations numériques (textes, adresses de site web, parcours, etc.. déchiffré à partir de téléphones mobiles) avec des informations sur chaque site de pratique.

**Thomas** : Avant de faire de l'EE, de faire passer de l'info : il faut toucher de près aux vrais problèmes d'exercice de nos métiers. Gros problèmes des référencements des sites de pratiques et que nos métiers soient reconnus.

**Christelle** : L'observatoire doit être un outil qui fera remonter l'info des pratiquants mais aussi des professionnels de sports nautiques. Il pourrait même être un levier qui fasse bouger les CDESI.

CDESI mis en place par loi sur le sport de 07/2000. Demande aux Conseil Généraux de faire fonctionner les CDESI mais malheureusement il n'y a pas eu de ressources prévues dans la loi.

**Eric : témoignage du partenariat existant avec la réserve en Ardèche** : travail en partenariat avec réserve naturelle et encadrant. Elle s'engage à faire de la communication sur le fait de partir en encadrement plutôt qu'en libre et les pratiquants s'engagent à quelques heures de formation chaque année.

Il est évident que cela ne peut pas se faire sans points référencés d'embarquement.

**Christelle** : Il ne s'agit de faire les gendarmes mais d'expliquer la découverte de son environnement passe par la pratique encadrée.

**Karl** : il y a 2 ans, la pratique encadrée représente 15000 personnes, la pratique libre 45000.

Consulter notre outil de collaboration à distance. Espace pour suivre l'avancée du projet.



## Le point de l'assureur

Un sinistre de 2010 a été ouvert cette année.

62 sinistres déclarés dont 3 en canyon et 2 en rando aqua.

5 AT concernant les encadrants.

Evacuations, secours, fractures, coup de pagaie en raft. La RC des participants est intégrée dans la RC pro. En revanche, si la responsabilité du BE n'est pas engagée, il y a l'option 2 « individuelle accident ».

Les déclarations d'accident sont-elles bien remplies ? Non, manque cruellement de narratif, de circonstances.

Prévenir que les sauts sont dangereux, qu'on peut se faire mal. Attention aux anciennes blessures sur lesquelles on se fait mal de nouveau !

Pour les indépendants : en terme de prévoyance, vous n'avez presque rien (CIPAV qui vous coûte 85€). S'il se casse la jambe, la RSI ou la RAM vous rembourse les frais de santé, mais pas d'indemnités journalières de la CIPAV, donc c'est l'option 1 qui couvre.

Le S.I.D.E.C (syndicat indépendant des Diplômés d'Etat Canyon) est officiellement déclaré le 29 Août 2011.

La RC PRO de l'assureur anglais du SIDEC qui arrive sur le marché couvre 200 000 € de garantie pour une cotisation de 100 € alors que notre assureur couvre pour 8 000 000 € (ce n'est pas le même produit d'assurance).

Le canyon, c'est une activité qui est fragilisante pour le contrat groupe.

En attente d'une offre qui permet de fédérer des gens qui vont être que DE Canyon, CS escalade.

Mise à niveau tarifaire pour l'AQA et pas 400€ de but en blanc.

### Rétrocession sur les cotisations assurances 2010

Aucune rétrocession : un sinistre de 2010 vient d'être ouvert en juillet et donc cela annule une éventuelle rétrocession.

### Les cotisations

Aucune augmentation au niveau MMA sauf pour la couverture canyon.

En 2012, en dernière minute, la MMA a proposé une couverture à 300 €. Pour 2013, il n'y a pas de moyen juridique de scinder ou diviser l'AQA canyon et le DE canyon donc la cotisation RC canyon s'élèvera à 400 €, en plus de la RC PRO CK.

Mr BELLET s'engage à étudier une meilleure proposition tarifaire auprès de MMA pour les adhérents ayant besoin de la RC PRO CANYON.

## Les cotisations et adhésions

Nous proposons une augmentation de 10€ donc une adhésion à 100€. Nous pourrions ainsi mobiliser de l'argent pour engager une action avec le cabinet JED DAROLLES sur la problématique de la mer.

### Approuvé à l'unanimité

## Elections

Trésorier : Philippe RYDIN se représente.

### Elu à l'unanimité

Fait à Marseille, le 16 novembre 2012

Valérie FREMONT